

## GRAND AGE ET AUTONOMIE

### LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES SALUENT LES ANNONCES DU RAPPORT LIBAULT

Suite à la remise ce jour du rapport de Dominique Libault à la ministre des Solidarités et de la Santé, les Petits Frères des Pauvres approuvent l'ensemble des préconisations. Si elles bénéficient de moyens en proportion des ambitions affichées, elles devraient contribuer à améliorer la situation des personnes âgées nécessitant des aides à l'autonomie. Pour partie elles rejoignent les propositions des Petits Frères des Pauvres qui se sont impliqués dans cette concertation :

- La volonté de mettre en place des mesures pour lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées (enjeu reconnu de prévention de la perte d'autonomie), notamment par la mobilisation des bénévoles et des jeunes auprès de nos aînés en perte d'autonomie.
- Les propositions annoncées pour changer le regard sur le grand âge, essentiel pour que notre société soit plus inclusive avec les personnes âgées les plus vulnérables.
- Le maintien à domicile, la mise en place d'une nouvelle approche favorisant le « chez soi » en établissement et le développement d'habitat alternatif, permettant ainsi à nos aînés de choisir leur lieu de vie, et de répondre à leurs besoins (comme l'ont montré les résultats de la grande consultation citoyenne).
- L'augmentation de la présence humaine auprès des personnes âgées, notamment à travers l'augmentation de 25% du taux d'encadrement en EHPAD qui représente un bon signal.
- La réduction du reste à charge en établissement pour les personnes âgées les plus modestes et la réforme de la tarification ternaire des EHPAD.

La précarité, étant un facteur aggravant de l'isolement, les Petits Frères des Pauvres sont également attentifs à l'ensemble des mesures permettant aux personnes âgées les plus vulnérables de vieillir dans des conditions de vie dignes.

Les Petits Frères des Pauvres déplorent cependant l'absence de proposition relative à une prestation unique de compensation pour l'autonomie qui pourrait ainsi être construite par le rapprochement de l'APA et de la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'abrogation du seuil de 60 ans.

L'association reste attentive à la transformation de ces propositions en mesures concrètes attachées à un plan d'action avec des échéances, des objectifs chiffrés et des moyens associés. Association de référence sur les problématiques d'isolement et de précarité de nos aînés, Les Petits Frères Pauvres rappellent l'urgence d'une réforme ambitieuse concernant la prise en compte du grand âge et de l'autonomie dans une société qui connaît une transition démographique importante et qui peine à offrir aux personnes âgées les plus vulnérables des conditions de vie dignes jusqu'au bout de la vie.